Lettre de l'eau

Lettre d'information de la mission EAU de Colmar Agglomération – 2025

La préservation de la qualité de l'eau potable est un enjeu majeur qui se trouve au cœur des préoccupations environnementales en Alsace. En tant que collectivité productrice et distributrice d'eau potable, Colmar Agglomération travaille avec les acteurs locaux pour assurer la distribution d'eau de qualité à ses citoyens. Ainsi ce bulletin d'information est à destination des communes pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de la préservation de la ressource en eau.

ACTUALITES

SIGNATURE DU PLAN HERBE RIED VIVANT LE 3 JUILLET 2025

Le jeudi 3 juillet 2025, Colmar Agglomération a officiellement signé le **Plan Herbe Ried Vivant** aux côtés de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Grand Est, du SDEA Alsace-Moselle, du PETR Sélestat Alsace Centrale et de 17 autres partenaires (industriels, collectivités, associations).

Cette convention de partenariat rassemble au total 22 acteurs autour d'un objectif commun : préserver les prairies, protéger la ressource en eau et la biodiversité et redonner un avenir à l'élevage à l'herbe dans la zone emblématique du Ried alsacien. En effet, en quelques décennies les prairies ont connu un fort déclin, passant de 13 835 ha à 4 667 ha de prairies permanentes et de 3 508 ha à 161 ha de prairies artificielles. Cette diminution s'est accompagnée d'un changement des pratiques agricoles dans la zone avec un développement des cultures céréalières (maïs notamment).

© AERM/Exception photo

FOCUS SUR LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Les **paiements pour services environnementaux (PSE)** sont un dispositif mis en place par Colmar Agglomération avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse depuis 2022.
Concrètement il s'agit d'un contrat volontaire, d'une durée de 5 ans, établi entre la collectivité et un exploitant agricole permettant de rémunérer un changement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau. L'indemnisation est basée sur les résultats obtenus constatés lors des bilans annuels.

Agriculteurs

Adaptent leurs pratiques pour préserver la ressource en eau

5 ans

Financeurs

Rémunèrent les services rendus

Lettre de l'eau

Lettre d'information de la mission EAU de Colmar Agglomération – 2025

TEMOIGNAGE D'UN AGRICULTEUR ENGAGE EN PSE DEPUIS 1 AN

Présentation de M. Christophe Marschall gérant de l'exploitation :
Lorsque j'ai repris l'exploitation agricole de mes parents, je l'ai simplifiée par manque de temps car j'ai conservé en parallèle mon activité professionnelle. J'ai notamment dû arrêter l'élevage laitier. A l'heure actuelle j'exploite une soixantaine d'hectares; je cultive du maïs, du soja et un peu de triticale. L'ensemble des terres de mon exploitation est constitué de sols superficiels (sols caillouteux) pour lesquels l'irrigation est indispensable.

Christophe Marschall (SCEA MASCHALL GEORGES ET FILS) sur sa parcelle de triticale juste avant la récolte 2025

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans le dispositif PSE ?
J'ai suis sensible aux enjeux environnementaux et notamment à la préservation de la qualité de l'eau. J'ai conscience de la nécessité de protéger notre milieu car il peut rapidement se dégrader. L'engagement dans le dispositif PSE était une **opportunité** que j'ai saisie car cela me permet de modifier mes pratiques avec un accompagnement financier et technique pour limiter la prise de risque.

Qu'est-ce que le PSE a modifié sur votre exploitation ?
Le plus gros changement porte sur ma **stratégie de désherbage** des cultures : avant je désherbais les cultures directement après leur semis, en appliquant des produits dits « racinaires » qui permettent d'éviter la levée des mauvaises herbes. Désormais, je désherbe mes cultures uniquement une fois que les mauvaises herbes sont levées avec des produits dits « foliaires » qui sont moins concentrés. J'adapte la dose et le produit aux espèces retrouvées et à leur densité en veillant à agir lorsqu'elles sont encore jeunes pour limiter les doses. Si j'ai besoin de faire un deuxième passage, je privilégie le désherbage mécanique avec ma bineuse. Certaines années la météo me le permet et d'autres années ce n'est pas possible. Je suis globalement satisfait du résultat car j'ai réduit mon impact sur l'environnement, même si c'est plus de travail qu'avant…
J'ai aussi testé le **semis de couverts végétaux** dans mes sojas au moyen d'un drone. J'y implante un mélange de quatre espèces. Après la moisson du soja courant septembre, le couvert peut se développer et protéger mes sols durant l'automne/hiver. J'ai également testé l'implantation d'un couvert dans mes maïs avec un matériel que j'ai adapté. J'y implante un mélange de deux espèces. Pour être honnête, sans l'aide financière du PSE, je n'aurai jamais testé ces deux techniques car elles me coûtent assez cher entre le coût d'achat des semences, le semis et la destruction…mais l'aide PSE, même si elle ne couvre pas tout, m'a convaincu d'essayer car ces couverts permettent de limiter les pertes d'engrais en profondeur avec les pluies et d'éviter que les molécules chimiques utilisées ne se retrouvent dans l'eau.
Enfin je cultive du **triticale** (hybride entre le blé et le seigle) qui est une culture qui nécessite peu d'intrants chimiques, et qui permet donc de préserver la qualité de l'eau. Sans le PSE, je n'aurai pas testé car dans mon secteur cette culture rapporte bien moins qu'un maïs mais je suis prêt à faire des efforts, et si c'était à refaire (engagement dans un PSE), je le referai.

Quel est votre ressenti après un an d'engagement dans le dispositif PSE ?
Je suis **satisfait** du bilan de ma première année et de l'accompagnement de Colmar Agglomération et de la chambre d'agriculture dans le cadre du suivi. Pour cette deuxième année j'ai souhaité faire encore plus de couverts végétaux.
On verra le résultat à l'automne !